

1:50

plan du 1er étage (situation projetée)

projet
Transformation d'une Grange en un logement

maître de l'ouvrage
signature :
Monsieur et Madame Pierre DAVID - Sandrine LAURENT
Rue Renaissance n°18
B-5376 HAVELANGE (Miécret)
Tél: 0498 / 428 822
Mail: pierredavid007@gmail.com

auteur de projet
Bureau d'Architectes François COLSON s.r.l.
Rue Fosse Roulette n°33
6690 VIELSALM
Tél: 080/511 895
Mail: f.colson@archi-colson.be
Web: www.francoiscolson.be

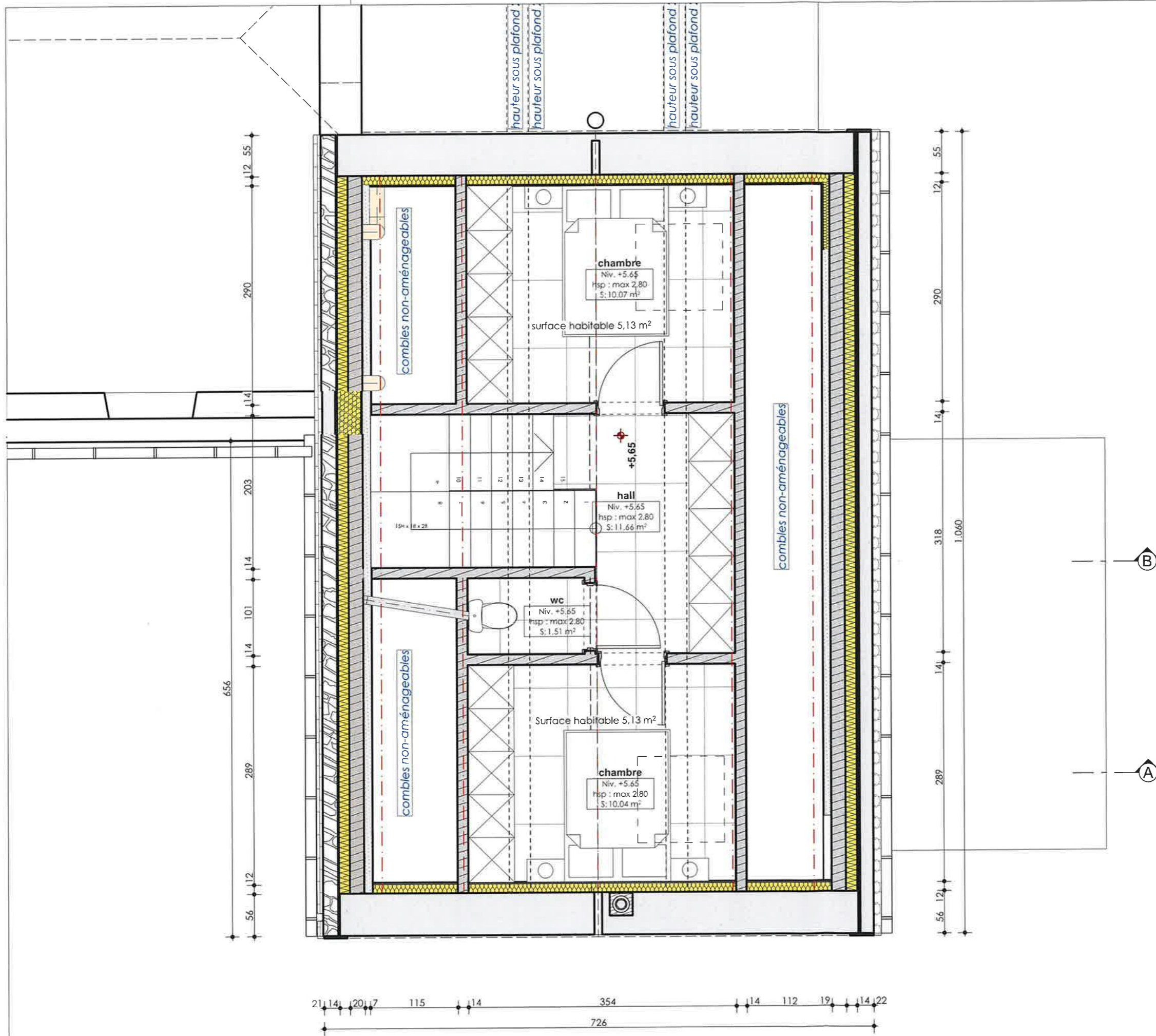
situation du chantier
Province de Namur commune de Miécret
Rue Renaissance n°18
B-5376 HAVELANGE (Miécret)
cadastre : DIV 8 section A n°356D

objet du plan
PHASE: PERMIS D'URBANISME
plan du R+1 (projeté) 1:100

révision(s)	A Documents de base	30/05/24

n° dossier: 2023
Les éléments structurels sont à titre indicatif et sont à étudier et calculer par un ingénieur avant le début du chantier
Les mesures sont données à titre indicatif et sont à vérifier sur site par l'entrepreneur. Toute discordance sera immédiatement signalée à l'auteur de projet pour adaptation et/ou mise au point éventuelle.

phase	plan n°	8/17 indice
PU	2.008	A



1:50

Plan du R+2 (situation projetée)

projet	Transformation d'une Grange en un logement		
	maître de l'ouvrage	Monsieur et Madame Pierre DAVID - Sandrine LAURENT Rue Renaissance n°18 B-5376 HAVELANGE (Miécret) Tél: 0498 / 428 822 Mail: pierredavid007@gmail.com	
auteur de projet		Bureau d'Architectes François COLSON s.r.l. Rue Fosse Roulette n°33 6690 VIELSALM Tél: 080/511 895 Mail: f.colson@archi-colson.be Web: www.francoiscolson.be	
	situation du chantier	Province de Namur commune de Miécret Rue Renaissance n°18 B-5376 HAVELANGE (Miécret) cadastre : DIV 8 section A n°356D	
objet du plan		PHASE: PERMIS D'URBANISME plan du R+2 (projeté) 1:100	
	révision(s)	A Documents de base 30/05/24	
n° dossier: 2023		Les éléments structurels sont à titre indicatif et sont à étudier et calculer par un ingénieur avant le début du chantier Les mesures sont données à titre indicatif et sont à vérifier sur site par l'entrepreneur. Toute discordance sera immédiatement signalée à l'auteur de projet pour adaptation et/ou mise au point éventuelle.	
	phase	plan n°	9/17 indice
PU	2.009	A	

signature :

